

Conseillers en exercice :	23
Présents :	18
Pouvoirs :	4
Absents non représentés :	1

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 014-211407127-20260408-08CM2026023-DE



Date de convocation du CM : 1^{er}/04/2026

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 08/04/2026

08-CM-2026-023 – Désignation des délégués auprès de SOLICENDRE

Vu le code de l'Environnement, notamment son article L 125 2-1,

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012,

Considérant que la commission de suivi de site a remplacé la Commission Locale d'Information et de Surveillance, concernant le centre de stockage de déchets industriels de classe I de la société SOLICENDRE, sise sur les communes de Troarn et d'Argences,

Considérant que les commissions de suivi de site comprennent notamment des élus des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant comme représentants de la Commune,

Monsieur Thierry BERTHAUX (délégué titulaire) et Monsieur Jean Luc TERRIOUX (délégué suppléant) font acte de candidature.

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 22 voix, 21 pour, 1 abstention (M. Thomas),

Article 1 : DÉSIGNE Monsieur Thierry BERTHAUX, délégué titulaire, et Monsieur Jean Luc TERRIOUX, délégué suppléant, à la commission de suivi du site de SOLICENDRE.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le président de SOLICENDRE.

Le Maire,

Didier LEFORT